



SALLES DE RÉCEPTION

DESCRIPTION DES LOCAUX

LOCAUX ET ESPACES ACCESSIBLES À TOUS

- Hall : +/- 15 m²
- Salle du Nain : +/- 40 m²
- Salle du Géant : +/- 150 m²
- Sanitaires : toilettes « Dames » (2), toilettes « Messieurs » (1) et toilettes pour personnes en fauteuil roulant (1)
- Parking

Les chemins et partie du jardin côté du gîte et côté salle (c'est-à-dire la partie gauche quand on descend dans la propriété), mais non du côté privé de la propriété (le côté droit).

LOCAUX ACCESSIBLES AU SEUL TRAITEUR

- Cuisine : environ +/- 30 m²; eau chaude et froide (double évier), hotte, tables roulantes, frigo.
- Local de chaufferie.
- Accès par l'arrière de la maison (côté droit, propriété privée), préau pour décharger le matériel.

MATERIEL SONO COMPRIS DANS LA SALLE DU GEANT

RACK SOUND

- 1* Amplifier JB Systems VX 400
- 1* Amplifier Ev Q66
- 1* Pioneer DJM 700
- 2* Pioneer CDJ350 USB
- 2* LED light eRay 12
- 1* Wireless micro Sennheiser EW 100
- 1* Audio lock limiter
- 1* Synq DLP 6 Processor
- 1*DAP GIG-143
- 1*DAPMP-220BT (radio-USB-Bluetooth)

LOUDSPEACKERS

- 1* JB Systems Vibe 18 MK2 Amplified Woofer
- 6* Electrovoice EVID 5.2

LIGHT DANCEFLOOR

- 6* JB Systems LED Par 64
- 2* JB Systems Clubscan LED

DECOLIGHT

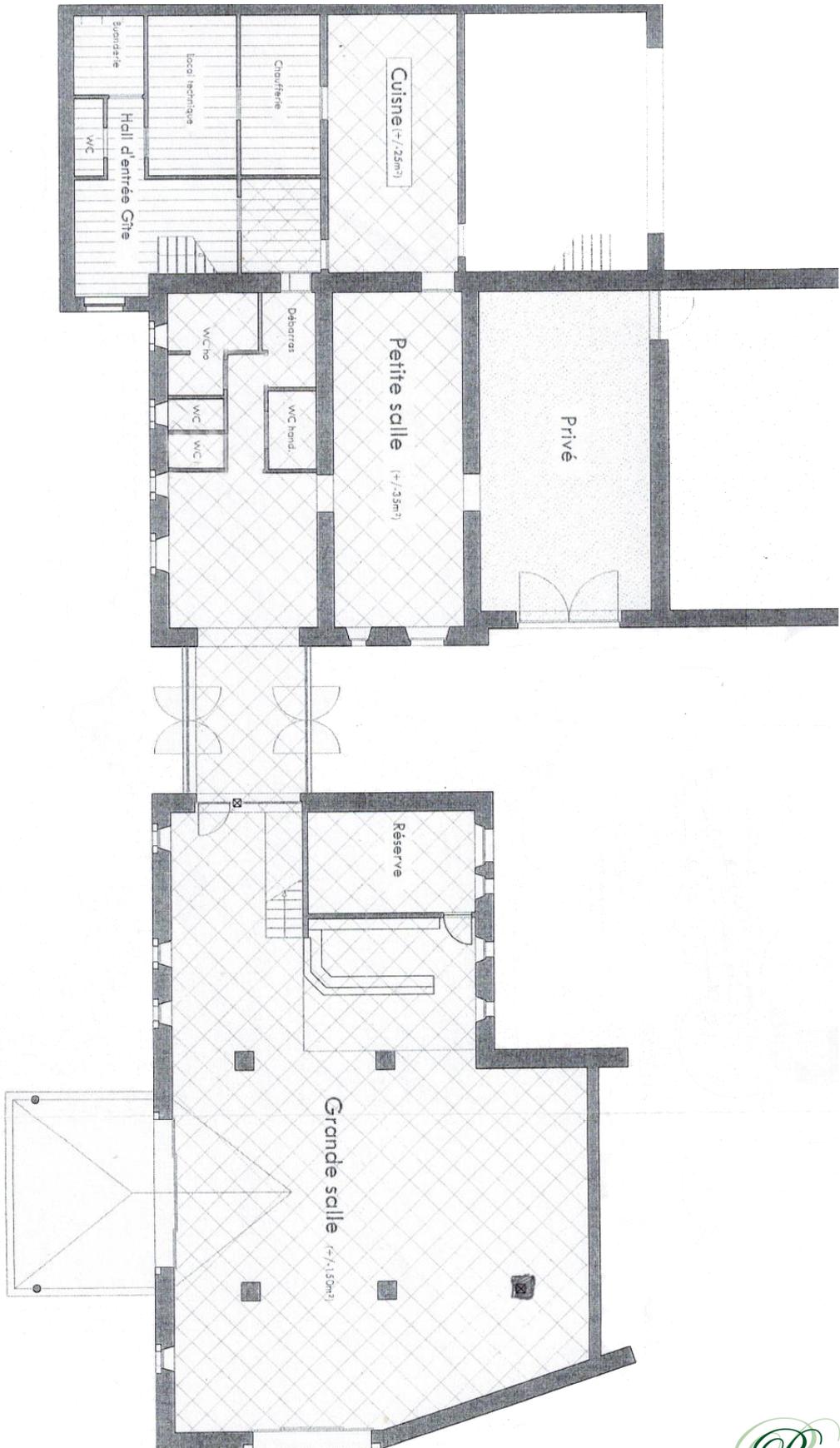
- 12* Eurolight Ledbar

LIGHT CONTROL

- 1* JB Systems LEDCON XL

VIDEO

- 1* Projector NEC
- 1* Extron MLC 104 IP Plus
- 1* Electric Screen 300*225cm Projecta



CAHIER DES CHARGES

Les locaux indiqués seront accessibles sur demande auprès de l'exploitant la veille de la manifestation à partir de 13 heures. Pour des préparatifs dans les jours qui précèdent (notamment l'accueil des fournisseurs), le locataire devra impérativement obtenir l'accord de l'exploitant.

CONSIGNES D'UTILISATION DES LOCAUX

- L'utilisation de **confettis** (petits ou grands) est interdite.
- Le locataire et ses prestataires utiliseront leurs **propres produits d'entretien** (vaisselle et nettoyage), ainsi que leurs torchons, lavettes et autres accessoires.
- Il est interdit de mettre du **matériel collant** sur les murs et/ou sur les sols.
- Il est interdit d'allumer des **feux, feux d'artifices** ou de lâcher des **lanternes en papier dans l'air**.
- Il est impératif que la **sono de la soirée dansante** soit installée **dans la salle** (pour le voisinage).
- En aucun cas, le **niveau sonore** de l'amplification ne pourra dépasser 90 DB (A).
- Sur les **chemins** situés à l'intérieur de la propriété, la vitesse est limitée à 20 km/h, pour des raisons de sécurité et de préservation de ces chemins.
- Merci de **respecter les zones privées**.
- Le parking se fera **exclusivement** sur les graviers et en aucun cas sur les pelouses.

REMISE EN ORDRE DES LOCAUX ET DES EXTÉRIEURS

Au plus tard à 10h le dernier jour de la location, les locaux et extérieurs seront entièrement libérés :

- Les **chapiteaux, tonnelles, jeux extérieurs**, etc. seront évacués.
- Les **traiteur, brasseur, DJ et autres fournisseurs** auront intégralement repris leurs matériels.
- Les **extérieurs (jardin, pelouses, chemins, terrasses, préau, etc.) seront nettoyés** de tout déchets et « souvenirs » (mégots, verres, cire, ballons, etc.).
- Les **salles et galerie seront entièrement libérées** de tout ce qui n'appartient pas à l'exploitant, complètement **rangées et balayées**.
- Les **sanitaires et vestiaires, la salle de chaufferie seront rangés et balayés**.
- La cuisine et son matériel seront **nettoyés à fond**.
- Le **matériel** appartenant à l'exploitant utilisé par le locataire ou ses fournisseurs (tables, chaises, matériel de cuisine ou d'entretien) sera intégralement remis à sa place.
- Les **déchets, verres, cartons et poubelles** seront **totalemment** évacués par le locataire.

Le locataire se porte fort pour tous ses fournisseurs / collaborateurs, et se charge de leur communiquer ces consignes.

Le cas échéant, l'exploitant facturera au locataire les remises en ordre et autres rangements. L'heure complémentaire de travail sera facturée 50€ HTVA. Toute heure entamée sera due.



Signature du locataire

Signature de l'exploitant

